



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 31 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4424 du 10 juillet 2026 de Monsieur le Député Dan Biancalana concernant « Réforme d'Europol et d'Eurojust et renforcement de la coopération européenne en matière de sécurité ».

Madame la Ministre,

En date du 10 juillet 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Ministre des Affaires intérieures et de la Ministre de la Justice.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mardi 15 septembre 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse. En effet, les questions posées nécessitent la collecte et la mise en place d'éléments de réponse supplémentaires, ce qui requiert un délai supplémentaire pour garantir une réponse complète et précise.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires intérieures

(s.) Léon Gloden